



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h50

Etaient présents :

G.B.M : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; Yves MAURICE ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIÉBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

G.B.M : DUCHÉZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ;

C.C.L.L : BOILLON Michel ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; MONIOTTE Jacques ; RUTKOWSKI Serge ;

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; CANAL Jacques

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3 DE 2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Rappel : le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre budgétaire. La structuration par activité est une modalité analytique permettant d'évaluer les activités et de déterminer leur niveau de contributions et de tarifs respectifs.

Réglementairement, tout virement au sein d'un même chapitre budgétaire est donc possible au cours de l'exercice sans délibération, *indépendamment des activités analytiques* ; seuls les transferts entre chapitres et sections différents doivent être prévus dans une délibération budgétaire.

Dans ce contexte, la présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 permet de compléter des chapitres et/ou de procéder à des transferts entre chapitre. Elle est complétée « en interne » par des virements de crédits, au sein d'un même chapitre mais entre deux activités.

1. MISE EN ŒUVRE DES PÉNALITÉS SUR LE MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE 17-105 AU TITRE DE LA 1ÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION.

Le marché 17-105 relatif à la modernisation de l'usine d'incinération (four de 2002), du démantèlement des fours des années 70 mais également à l'exploitation de l'équipement a été notifié le 13 septembre 2018 ; l'exploitation par ce nouveau marché est effective depuis le 6 décembre 2018.

Arrivé quasiment au terme d'une 1^{ère} année d'exploitation et les travaux – toujours en cours – de modernisation du four de 2002, il est constaté le non-respect de certaines clauses du marché et notamment le non-respect de certaines garanties sur lesquelles le candidat choisi s'était engagé.

Ainsi, au regard des dates et éléments connus ou estimés à ce jour, le SYBERT est en droit d'appliquer les pénalités à la société VALAXION ; cependant, au regard du contexte de certains éléments concourant au calcul de ces pénalités, pouvant ouvrir des voies de contestation et surtout au regard du montant très important de la somme de celles-ci, le SYBERT a souhaité engager un échange avec la société VALAXION.

Les pénalités estimées et calculées par le SYBERT feront l'objet d'un rattachement à l'exercice d'exploitation concerné et ne seront appelés qu'au terme des échanges avec VALAXION, dont la teneur sera soumise à la validation du Comité Syndical.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Compte 7711 « Débits et pénalités reçus » - compétence Incinération : + 1 700 000 €

Dans ce contexte, notamment de non-disponibilité de son usine, au-delà des engagements contractuels, le SYBERT a dû organiser des dévoiements de déchets afin qu'ils soient traités par d'autres usines, soit via la Convention de Coopération Régionale entre syndicats de traitement de déchets, soit, quand les partenaires n'étaient pas en capacité d'accueillir les déchets du SYBERT, via des marchés publics et en particulier SUEZ, vers le site de DRAMBON. Dans ce dernier cas, le prestataire a dû se voir accorder une autorisation spéciale de la DREAL pour prendre en charge ces déchets.

Le budget 2019 doit être complété de cette charge de ces dévoiements supplémentaires.

Par ailleurs, le fonctionnement des déchetteries nécessite un complément budgétaire au regard des tonnages effectifs à ce jour et extrapolés d'ici la fin 2019.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 611 « Prestations de services » - compétence Incinération et Déchetteries : + 1 000 000 €

2. ACCÈS RÉCIPROQUES DES POPULATIONS DU SYTEVOM ET DU SYBERT À CERTAINES DÉCHETTERIES.

Par une convention signée en 2014 mais rétroactive à début 2013, le SYTEVOM et le SYBERT ont autorisé l'accès à certaines de leurs déchetteries aux populations de certaines communes de l'autre syndicat.

Des modalités de facturation réciproques ont été définies.

Or, le SYTEVOM a omis d'appeler le coût de sa prestation depuis 2016 ; le SYBERT a appelé début 2019 sa facture au titre de 2018 et appellera celle de 2019 avant la fin de cet exercice.

DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

- 62878 « remboursement de frais » : + 450 000 €

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

- 70688 « autres prestations de services » : + 200 000 €

Récapitulatif : définition de l'équilibre budgétaire de la Décision budgétaire Modificative

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, augmenté de 450 000 €, le portant à 852 841,46 €,
- en section d'investissement, une réduction du recours prévisionnel à l'emprunt de 450 000 €, le portant ainsi à 12 621 832,06 €.

Désormais, le budget 2019 reste équilibré à 24 787 972,36 € en section de fonctionnement et à 23 717 854,38 € en section d'investissement.

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Budgétaire Modificative n°3 de l'exercice 2019.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2019 BP + BS + DM 1,2 et 3 DE 2019		
	BP+BS +DM1 et 2	DM 3	Budget consolidé 2019
011 - Charges à caractère général	10 890 061,90	1 450 000,00	12 340 061,90
012 - Charges de personnel	3 010 000,00	0,00	3 010 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 794 404,00	0,00	3 794 404,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 032 097,00	0,00	4 032 097,00
66 - charges financières (intérêts)	544 500,00	0,00	544 500,00
67 - charges exceptionnelles	197 400,00	0,00	197 400,00
68 - provisions	16 668,00	0,00	16 668,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	402 841,46	450 000,00	852 841,46
TOTAL SECTION	22 887 972,36	1 900 000,00	24 787 972,36

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2019 BP + BS + DM 1,2 et 3 DE 2019		
	BP+BS +DM1 et 2	DM 3	Budget consolidé 2019
002 - Excédent antérieur reporté	191 709,36	0,00	191 709,36
70 - Produits des services	4 208 862,00	200 000,00	4 408 862,00
73 - Impôts et taxes	338 500,00	0,00	338 500,00
74 - Participations	17 367 517,00	0,00	17 367 517,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	210 000,00	1 700 000,00	1 910 000,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	187 900,00	0,00	187 900,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	383 484,00	0,00	383 484,00
TOTAL SECTION	22 887 972,36	1 900 000,00	24 787 972,36

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2019 BP + BS + DM 1,2 et 3 DE 2019		
	BP+BS +DM1 et 2	DM 3	Budget consolidé 2019
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 457 423,50	0,00	2 457 423,50
204 - Subventions versées	8 537,00	0,00	8 537,00
21 - Immobilisations corporelles	12 877 273,88	0,00	12 877 273,88
23 - Immobilisations en cours	4 506 036,00	0,00	4 506 036,00
26 - Participations et créances rattachées	2 000,00	0,00	2 000,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	383 484,00	0,00	383 484,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	3 437 000,00	0,00	3 437 000,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	23 717 854,38	0,00	23 717 854,38

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2019 BP + BS + DM 1,2 et 3 DE 2019		
	BP+BS +DM1 et 2	DM 3	Budget consolidé 2019
001 - Excédent investissement reporté	6 130 648,86	0,00	6 130 648,86
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	318 128,00	0,00	318 128,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	13 071 832,06	-450 000,00	12 621 832,06
040 - Dotations aux amortissements	3 794 404,00	0,00	3 794 404,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	402 841,46	450 000,00	852 841,46
TOTAL SECTION	23 717 854,38	0,00	23 717 854,38